

## Chapitre VI : Guerres contre la Savoie

Guerre des idées guerre des épées, des arquebuses et des canons, qui commencent de régir les champs de batailles : c'est dans cette tourment que les habitants de Cartigny passent du XVIe au XVIIe siècle.

Leurs épreuves sont dures. M. Rouiller, se référant aux chroniques de Simon Goulart, les a décrites dans un opuscule que chacun devrait connaître. L'art et la science agricoles étaient encore rudimentaires. Les paysans ne disposaient, comme instruments aratoires que de la charrue de bois tirée par des bœufs (rarement par des chevaux), de la houe, de la faux, de la faucille. Peut-être le proverbe en patois que j'ai encore entendu récemment à Cartigny date-t-il de cette époque ? Parlant de Chaumont (situé entre le Vuache et le Mont-de-Sion, et d'où arrive directement la pluie dans notre village), il fait un jeu de mots entre *fenne* (faux) et *fenna* (femme) : "Quand il fait beau à Chaumont, prends ta *fenne* et va aux champs; quand il pleut à Chaumont, prends ta *fenna* et va au lit."

Les maisons campagnardes, alors destinées avant tout au bétail, étaient petites; bâties en pierres de taille ou en moellons avec encadrements de molasse, elles avaient des toits recouverts de tuiles courbes à la romaine. Les familles vivaient à peu près exclusivement dans la cuisine, où elles faisaient la lessive et donnaient leurs soins aux récoltes. La misère des temps ne permettait aux paysans de manger de la viande (en général du lard) que le dimanche. Ils étaient vêtus d'habits de toile 'grossière, de chanvre ou de lin. D'après la tradition, des Savoyardes venaient teiller le chanvre, comme au XXe siècle elles viendront faire l'effeuille de la vigne.

La culture principale était déjà celle du blé, complétée par celles du seigle, de l'orge, de l'avoine, du millet, du sarrasin. La fève avait la place d'honneur qui plus tard appartiendra à la pomme de terre. Sur les pentes bien exposées poussait la vigne. Les petits jardins étaient nombreux, ainsi que les arbres fruitiers, mais ceux-ci, hélas ! furent abattus pour des raisons militaires pendant les guerres contre la Savoie.

Entre 1550 et 1589, la nature fut dure aux agriculteurs. Blés noyés en 1570, et les raisins ne mûrirent pas; en 1572, un froid tel que les cours d'eau gelèrent et que les moulins ne purent moudre les récoltes; en 1574, vignes et noyers souffrirent de nouveau du gel, et le prix du vin, bientôt suivi par celui du pain, décupla. Pour comble de malheur, les campagnards étaient astreints à des impôts en nature considérables, et, se voyaient, à la moindre peccadille, condamnés à des amendes onéreuses qui profitaient au fisc ... ou à ses agents.

Mais les souffrances endurées pendant cette période n'étaient rien à côté de ce qu'elles allaient devenir pendant les années de guerre 1589-1593. Les Savoyards interceptaient les vivres conduits en ville, et, suivant l'expression de Goulart, "moissonnaient à plaisir". Et le chroniqueur d'ajouter : "Nonobstant leur fureur, les pauvres paysans se hasardent d'aller quérir quelques javelles et gerbes de bled et en apportent quelques poignées." Et plus loin : "Ils ont disette et faim en la moisson, de laquelle presque tous ont été entièrement frustrés." Alors, dans les deux camps, ce fut le pillage organisé. Pillage des châteaux, pillage du bétail, pillage des récoltes, pillage des passants. Le 18 mai 1589, les hommes de Saint-Victor virent les Genevois ramener 100 bêtes à cornes du Mont-de-Sion; le lendemain, des chevaux furent enlevés à Marcossay; le 9 juillet, le combat de Pinchat fit perdre aux Genevois leur moisson; en revanche, ils s'emparèrent de neuf bosses de vin en octobre à Etrembières.

La situation devint si critique que les agents du duc de Savoie se virent contraints de renoncer à enrôler les paysans : "Ils voient", écrit Goulart (qui connaît bien la vie campagnarde pour avoir été pasteur à Chancy-Cartigny), "que le labourage cesse et ils veulent avoir à brouter. Somme, ils prétendent faire quelques préparatifs pour moissons afin de continuer leurs violences, ayant jusqu'à ce jour traité les paysans avec toute hostilité ! Ceux-ci cachent de devant eux ce qu'ils peuvent. Ce sont vrais Philistins !"

Une trêve survient en 1593, mais l'hiver 1593-1594 est rude et neigeux. On recherche "le bois pour le chauffage, duquel deux brassées tirées par un cheval sur un traîneau se vendent 9 et 10 florins et plus". L'hiver 1597-1598 est pire encore : la neige écrase nombre de

cabanes, d'étables et de maisons. Les loups, qui se sont multipliés, dévorent non seulement des bestiaux, mais aussi des hommes; en même temps la peste fait des ravages dans la population. A la fin de cette période tragique, on trouvera beaucoup de paysans morts, et les autres ruinés.

De 1568 à 1589 la situation politique allait de mal en pis pour la cité de Théodore de Bèze. Le 2 mars 1568, à la Journée de Nyon, les arbitres des Ligues Suisses avaient reconnu le droit de la Savoie au vidomnat à Genève. Le Duc avait même revendiqué la souveraineté sur la Ville. Et l'on s'était indigné d'apprendre que Pierre Fabri, juge de Saint-Victor, avait été enlevé et emmené à Chambéry; là, accusé d'abus de pouvoir, il avait été libéré, mais après avoir reconnu la juridiction savoyarde, ce pour quoi il fut tancé, et déchu de ses fonctions.

L'arbitrage de Nyon n'avait pas été ratifié, mais le 1<sup>er</sup> octobre 1589 une nouvelle angoissante était parvenue à Genève : Berne avait conclu la paix avec la Savoie, et signé avec elle un traité d'alliance défensive. Wattenville sera plus tard désavoué, ainsi que ceux qui ont suivi cette politique, et une consultation populaire dans les terres de Berne, notamment dans le pays de Vaud, donnera raison à Genève. Mais, pour l'heure, la Cité se sent abandonnée par ses combourgeois au moment précis où Charles-Emmanuel se fait plus menaçant. Heureusement pour elle, un monarque puissant la protège, et c'est au nom du roi Henri III que, prenant les devants, Genève déclare la guerre à la Savoie.

Ce n'est pas ici le lieu de rappeler les épisodes de cette guerre calamiteuse. Il suffira de mentionner ceux qui, directement ou indirectement, ont trait à la région de Cartigny.

Le 22 août 1589, nous l'avons dit, les Savoyards reprennent Bonne et massacrent la garnison genevoise après lui avoir promis vie sauve. Le 11 mars 1590, les argoulets échouent dans l'attaque du fort du Vuache, puis, à Chevrier, ils battent une troupe de 80 Savoyards et ramènent en ville prisonniers, chevaux et bétail. En avril, Lurbigny prend le fort de la Cluse, clef stratégique de la région, mais doit l'abandonner sur contre-attaque savoyarde. Bientôt après, infatigables, les Genevois sont victorieux à Vulbens, puis, surpris à leur tour, prennent la fuite et subissent un désastre à Bernex. La cavalerie file à

bride abattue sur la ville, et seuls Baudichon de la Maisonneuve, Nicolas Gallatin, Jean Lullin font tout leur devoir pour protéger les fantassins. A 5 heures du matin la nouvelle arrive à Genève, d'où partent aussitôt 700 troupiers qui vont dégager les fugitifs à Bernex. Les villageois, disent les chroniques, aidèrent les Genevois dans leur fuite : "La plupart se sauvèrent à la faveur des buissons et maisons, ceux du lieu s'étant montrés humains aux nôtres."

Les Cartiginois assistent à ces faits de guerre : comme spectateurs, ou comme acteurs ? - En droit ils sont neutres, mais les deux camps cherchent à faire d'eux des belligérants.

La guerre continue. Le 8 juin 1593, les Savoyards campent à Lancy et menacent le fort d'Arve; mais, leurs arrières étant en péril en raison d'une offensive française, ils se retirent. Genève, alors, rase les 69 maisons de Lancy.

D'après la tradition orale, le hameau de Chaloux, que les vieux plans situent sur les teppes qui dominent la route Bernex-Chancy non loin de la Petite-Grave, a été rasé entièrement au cours de cette guerre de la fin du XVIIe siècle. Nous n'avons pas trouvé jusqu'ici confirmation historique du fait. En tout cas le village a totalement disparu.

En août de la même année, Henri IV, qui avait succédé à Henri III, signa avec le duc de Savoie une trêve dont profita Genève, et qui fut constamment prorogée jusqu'à la paix de Vervins, signée le 12 juin 1598. Genève est-elle comprise dans le traité, en qualité d'alliée de la France ? Le roi écrit officiellement que c'est le cas, et l'on se rassure un peu. Puis le duc de Savoie "faisant le fol", Henri IV recommence la guerre contre lui au cours de l'été 1600; le 22 novembre il arrive à l'Eluiset, à un quart de lieue du fort Sainte-Catherine, que bientôt il conquiert; et le vénérable Théodore de Bèze, que le monarque désire rencontrer, vient lui rendre visite. Quant aux soldats genevois, ils s'empressent, sur l'autorisation du roi, de détruire le fort, à la grande colère du duc.

Alors est signé le traité de paix du 19 janvier 1601 : la Savoie abandonne à la France toute la rive droite du Rhône, fleuve compris, de Genève à Lyon. Le Duc se réserve le pont de Grésin, près de la

Cluse, et les villages de Léaz, Lancrans et Chézery. En revanche, le Roi s'assure, sur la rive gauche, d'importantes têtes de ponts : Seyssel, le pont d'Arlod, Chamay, Pierre-Châtel, et, plus près de nous, Chancy, Avully et Aire-la-Ville.

En 1601, le Duc veut rétablir la messe sur les terres de Saint-Victor, mais Pierre Fabri s'y oppose, et Vitro, agent du Duc, se contente de recatholiciser Foncenex et Thônex, qui sont sur terres de Gaillard et non du Prieuré.

1602 : C'est bientôt l'heure de l'Escalade. Tout en ruminant ses projets d'agression, Charles-Emmanuel fait acte de souveraineté. "Les sujets de Saint-Victor et Chapitre, écrit Gautier, furent assignés au mois d'avril pour se trouver, ceux delà d'Arve à Saint-Julien et ceux de deçà à Vandoeuvres, afin de prêter serment de fidélité au jeune prince de Piémont. Sur l'avis qu'en eurent les Seigneurs de Genève, ils firent défense aux habitants de ces terres de se rencontrer à l'assignation."

D'Albigny, informé, répond : "Etant les terres de Saint-Victor et Chapitre enclavées dans les terres de l'obéissance de S. A. dépendantes purement de sa souveraineté, les sujets ne peuvent nier de rendre le devoir de fidélité et hommage à leur prince souverain, en étant requis, sans encourir crime de lèse-majesté." Et il les menace d'une "procédure rigoureuse".

Pour augmenter encore la confusion, le maréchal de Biron, de son côté, interdit aux sujets de Chancy, Avully, etc., de reconnaître d'autre seigneur que le roi de France, et le Conseil riposte en leur défendant de reconnaître d'autre suzerain que la Seigneurie de Genève.

Une fois de plus, les sujets de Saint-Victor recevaient des ordres contradictoires et se voyaient menacés de peines sévères quoi qu'ils fissent. Aussi Chapeaurouge et Anjorant, envoyés de Genève, s'efforcèrent-ils d'obtenir de Henri IV, à défaut de plus et mieux, la souveraineté sur les terres enclavées dans le pays de Gex ainsi que sur Chancy, Avully et Aire-la-Ville, qui appartenaient à la France.

Mais bientôt l'Escalade fera enfin percer l'abcès dont, depuis des siècles, souffrent les habitants de la région. Le Traité de Saint-

Julien, signé le 11 juillet 1603, mettra provisoirement un terme aux angoisses de la population.

La disposition principale de l'accord établi, de part et d'autre, la liberté du commerce et du trafic "tant pour les personnes que pour toutes sortes de marchandises, vivres, blés, vins et autres denrées, en tous les Etats de S. A., sans aucune prohibition, restriction ou limitation". Seul, le sel est excepté. Mais, pour celui qui sera nécessaire hors de ville, les Genevois pourront le "faire transmarcher par dessus les Etats de sa dite Altesse". Genève, désormais, respire, et avec elle les habitants de la campagne. Du point de vue économique, le progrès est considérable. Du point de vue politique, c'est le *statu quo* :

*Article 7. - Et pour ce qui concerne les terres de Saint-Victor et ChaPitre, toutes choses demeureront d'une part et d'autre en même état qu'elles étaient lors de l'ouverture de la dite guerre en l'année 1589, sans rien innover en sorte quelconque.*

Mais Genève, maintenant, est expressément comprise dans la Paix perpétuelle de Vervins.

Notons, en passant, que quelque temps auparavant François de Sales, élu évêque titulaire de Genève, s'était vu éconduit, sur protestations des députés de la Seigneurie, lorsqu'il avait réclamé à Henri IV ses revenus ecclésiastiques qui étaient dans le bailliage de Gex, possédés par les Genevois, et dans les villages cédés à S. M. qui étaient le long du Rhône, du côté de la Savoie.

Et nous arrivons à la date de 1604, importante pour la Champagne : Henri IV accorde à Chapeaurouge, pour Genève, la souveraineté sur Chancy, Avully et Aire-la-Ville. Cette donation ne sera malheureusement pas entérinée en Parlement, ce qui lui enlèvera sa valeur absolue, et provoquera des contestations sous les règnes de Louis XIII et surtout de Louis XIV. Mais, en fait, Genève exercera son autorité souveraine sur les localités cédées. Quant à Cartigny, il devra attendre longtemps encore avant de faire partie intégrante du territoire de la petite République.